



Litige entre locataire et propriétaire

Par **philippe**, le **18/04/2010** à **17:07**

Bonjour, rnun propriétaire a t il le droit de relouer sans avoir fait l etat des lieux avec l ancien locataire. a t il le droit de me faire payer du papier peind ki date de plus de cinq ans hor je suis rester ke 3 annees. et a t il le droit de posseder le double des clefs de mon appart. merci

Par **Tisuisse**, le **18/04/2010** à **17:57**

Bonjour, rnrnL'ADIL de votre département est à votre disposition pour vous rappeler les droits et les devoirs tant des locataires que des propriétaires (coordonnées de votre ADIL en mairie). rnrnEn ce qui concerne les clefs d'un appartement ou d'une maison, que vous soyez locataire ou propriétaire, la première chose à faire en arrivant est de changer toutes les serrures. Cela a un double avantage : votre propriétaire ne possède pas les clefs et ne peut donc rentrer chez vous en votre absence, l'ancien occupant, en supposant qu'il ait conservé ou fait faire un double des clefs, ne peut pas non plus pénétrer chez vous en votre absence. Par ailleurs, en cas de vol dans votre logement, si le voleur est rentré par la porte avec ses clefs, vous aurez toutes les peines du monde à vous faire rembourser par votre assurance puisqu'il n'y a pas "usage de fausses clefs" mais usage des vraies clefs. Alors, prudence.